



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe au projet de loi de finances pour 2026

Personnels affectés dans les cabinets ministériels



2026

Personnels affectés dans les cabinets ministériels

Table des matières

Note de présentation

Composition des cabinets ministériels du Gouvernement de M. François Bayrou, Premier ministre,

Premier ministre

Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministre d'Etat, Ministre des Outre-mer

Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur

Ministre du Travail, de la Santé, des solidarités, et des Familles

Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Ministre des Armées

Ministre de la Culture

Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Ministre de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la Mer et de la Pêche

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification

Ministre des Sports, de la Jeunesse, et de la Vie associative

Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des Relations avec le Parlement

Ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les Discriminations

Ministre déléguée auprès du Premier ministre, Porte-parole du Gouvernement

Ministre auprès de la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur

Ministre auprès de la Ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Famille, chargée du Travail et de l'Emploi

Ministre auprès de la Ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Famille, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins

Ministre déléguée auprès de la Ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Famille, chargée de l'Autonomie et du Handicap

Ministre auprès du Ministre de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Comptes publics

Ministre auprès du Ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie et de l'Énergie

Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire

Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique

Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée du Tourisme

Ministre auprès du Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants

Ministre auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, chargée du Logement

Ministre auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, chargé des Transports

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, chargée de la Ruralité

Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, chargée de la Ville

Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et des Français de l'Étranger

Ministre délégué auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de la Francophonie et des Partenariats internationaux

Note de présentation

La présente annexe au projet de loi de finances (PLF) pour 2026 vise à rendre compte au Parlement de la composition des cabinets ministériels et de la rémunération des collaborateurs des cabinets. La situation est présentée au 1^{er} juillet 2025.

Ce document est établi sur la base des informations communiquées par les différents cabinets ministériels. Il ne peut être lu et interprété qu'en prenant un certain nombre de précautions méthodologiques décrites dans cette note introductive.

Le périmètre de ce document concerne les cabinets du Premier ministre, des ministres, des ministres et ministres délégués, selon l'architecture ministérielle en vigueur au 1^{er} juillet 2025.

1) Les effectifs des cabinets

Le tableau relatif aux effectifs recense tous les personnels qui participent à l'activité des cabinets ministériels à la date du 1^{er} juillet 2025. Compte tenu de la variabilité intrinsèque des effectifs des cabinets ministériels, le présent document ne peut donner qu'une photographie à une date fixe des effectifs physiques composant les cabinets.

La première partie reprend le recensement des membres de cabinets ministériels nommés au journal officiel, la seconde partie retrace les effectifs chargés des « fonctions support ». Un tableau spécifique pour les personnels des cabinets militaires est en outre ajouté pour les cabinets du Premier ministre et du ministre des armées. Pour les autres cabinets, les personnels militaires qui y sont éventuellement affectés sont intégrés dans les effectifs du cabinet.

Selon le décret n°2024-892 du 23 septembre 2024, modifié, relatif à la composition des cabinets ministériels, le cabinet d'un ministre et le cabinet d'un ministre auprès d'un ministre de plein exercice ne peuvent comprendre plus de quinze membres. Le cabinet d'un ministre délégué ne peut comprendre plus de dix membres. A titre exceptionnel, le cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, peut compter jusqu'à quinze membres.

Lorsque des collaborateurs exercent simultanément leurs fonctions dans plusieurs cabinets ministériels, ceux-ci ne sont comptabilisés que dans un seul cabinet. Il s'agit principalement de collaborateurs des ministres délégués, qui appartiennent également au cabinet du ministre de plein exercice auquel ils sont rattachés.

Les cabinets comprenaient 521 membres au 1^{er} juillet 2025.

En ce qui concerne les fonctions support, les effectifs s'élevaient à 2 220 agents.

(i) Les effectifs par fonction :

Pour 2025, les effectifs par fonction se répartissent de la manière suivante :

1. Membres du Cabinet	521
Directeur	36
Directeur-adjoint	47
Chef et chef-adjoint	55
Conseiller et conseiller technique	379
Autres collaborateurs	4
2. Personnels chargés des fonctions support	2 220
Protection du ministre (dont officiers de sécurité)	177
Sécurité des bâtiments (dont huissiers)	249
Assistance (administration, courrier, secrétariat)	1 244
Intendance (cuisinier, hôtellerie)	325
Logistique (chauffeur)	225
Total général des personnels (1+2)	2 741

ii) Les effectifs par position statutaire :

Les collaborateurs des ministres et secrétaires d'Etat au sein des cabinets sont choisis *intuitu personae* et ne relèvent pas de la notion d'emploi permanent de l'Etat ; ainsi, leurs origines sont diverses, et il peut s'agir de personnes ayant ou non la qualité d'agent public et, parmi les agents publics, de fonctionnaires ou de contractuels de l'une des trois fonctions publiques. Afin de tenir compte de cette diversité, le recensement des personnels concourant à l'activité des cabinets ministériels s'effectue non seulement selon la fonction qu'ils occupent mais aussi selon leur origine professionnelle. Quatre catégories d'origines professionnelles sont identifiées :

- Les personnels affectés par le ministère ; il s'agit des agents titulaires et non titulaires en fonction dans le ministère ;
- Les personnels mis à disposition : il s'agit des agents titulaires de l'une des trois fonctions publiques, qui sont, dans les conditions prévues par leur statut, mis à disposition du ministère où ils sont appelés à servir ;
- Les personnels recrutés par voie de détachement : il s'agit des agents titulaires de l'une de trois fonctions publiques qui sont détachés dans les conditions fixées par les statuts particuliers ; ces personnes peuvent être détachées dans un corps de la fonction publique de l'Etat ou détachées sur contrat ;
- Les personnels recrutés sur contrat : ce sont, à l'exception des cas cités ci-dessus, des collaborateurs du ministre qui, n'ayant pas préalablement la qualité d'agent de l'une des trois fonctions publiques, sont recrutés sur un contrat pour servir au sein du cabinet.

La répartition par position statutaire au 1^{er} juillet 2025 est la suivante :

	Membres du cabinet	Fonctions support
Personnels affectés par le ministère	85	1548
Personnels mis à disposition	152	349
Fonctionnaires détachés	9	99
Personnel sur contrat	275	224
Total	521	2220

Les effectifs par ministère sont récapitulés dans le tableau figurant en fin de la note d'introduction.

2) La rémunération des personnels des cabinets

i) Les rémunérations brutes globales (y compris indemnités pour sujétions particulières)

Le tableau relatif aux rémunérations vise à présenter les rémunérations brutes annuelles des membres des cabinets et personnels chargés des fonctions de support recrutés sur contrat (fonctionnaires détachés, collaborateurs recrutés sur un contrat de cabinet) ou mis à disposition (la plupart des MAD viennent des ministères). Ces rémunérations incluent l'ensemble des indemnités versées aux personnels des cabinets, y compris le cas échéant les indemnités pour sujétions particulières qui sont également détaillées dans les tableaux dédiés.

Sont prises en compte les rémunérations de l'ensemble des agents quel que soit leur statut, selon la distinction suivante :

- d'une part les personnels « issus de l'administration », qui regroupent les personnels affectés par le ministère, mis à disposition ou détachés ;
- d'autre part les personnels recrutés sur contrat.

Compte tenu des règles de confidentialité relatives aux rémunérations individuelles, les montants bruts annuels ne figurent pas dans le présent document lorsqu'ils ne concernent qu'un seul agent.

Afin que le montant total annuel brut communiqué au titre de 2025 reflète le total des rémunérations versées aux personnels du cabinet et des fonctions supports, celui-ci comprend depuis 2018 l'ensemble des rémunérations. Toutefois, les différents sous-totaux ne figurent plus dans le document lorsqu'ils permettraient de déduire une rémunération individuelle.

ii) Indemnité pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels (enveloppe annuelle, consommation, nombre de bénéficiaires).

L'indemnité pour sujétions particulières, instituée par le décret n°2001-1148 du 5 décembre 2001 modifié, est destinée à rémunérer les sujétions particulières supportées par les personnels membres des cabinets ministériels ou qui concourent au fonctionnement ou aux activités de ces cabinets, et fait donc l'objet d'un suivi spécifique. Le tableau correspondant vise à présenter l'enveloppe annuelle allouée par le cabinet du Premier ministre aux différents cabinets ministériels. Les dotations indiquées pour 2025 correspondent aux enveloppes allouées en année pleine aux cabinets en fonction à la date du 1^e juillet 2025.

Le tableau présente également la consommation effective d'ISP prévue sur toute l'année 2025. S'agissant des bénéficiaires de l'indemnité, ont été recensées les personnes bénéficiaires à la date du 1^{er} juillet 2025. Il convient de noter que le nombre de bénéficiaires n'est pas identique à l'effectif des cabinets, d'une part, le versement d'une ISP n'est pas systématique, notamment s'agissant des personnels recrutés sur contrat. D'autre part, conformément au décret de 2001 précité, les ISP peuvent bénéficier non seulement aux collaborateurs et aux personnels support des cabinets, mais également à des agents hors cabinets qui concourent au fonctionnement ou aux activités de ces derniers.

Le tableau ci-après détaille les dotations par cabinet.

Cabinets ministériels au 1er juillet 2025

MINISTERES	Total en effectifs physiques	2025 Membres de cabinet en effectifs physiques	2025 Fonctions support en effectifs physiques	2025 Dotation annuelle ISP en euros
Affaires étrangères	246	44	202	2 446 282
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères	132	15	117	1 169 336
Ministre délégué, chargé de l'Europe	34	9	25	394 544
Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et des	43	10	33	426 720
Ministre délégué chargé de la Francophonie et des Partenariats	37	10	27	455 682
Agriculture et alimentation	95	14	81	649 092
Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	95	14	81	649 092
Aménagement du territoire et de la décentralisation	207	60	147	2 994 252
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation	53	15	38	687 608
Ministre, chargée du Logement	45	15	30	805 822
Ministre, chargé des Transports	41	13	28	556 760
Ministre déléguée, chargée de la Ruralité	33	9	24	433 030
Ministre déléguée, chargée de la Ville	35	8	27	511 032
Armées	227	21	206	1 546 000
Ministre des Armées	199	12	187	1 316 000
Ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants	28	9	19	230 000
Culture	87	15	72	692 179
Ministre de la Culture	87	15	72	692 179
Ecologie	56	15	41	719 430
Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche	56	15	41	719 430
Économie, Finances et Relance	284	75	209	2 552 384
Ministre de l'Economie et des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	58	15	43	589 304
Ministre, chargé des Comptes publics	52	15	37	572 524
Ministre, chargé de l'Industrie et de l'Energie	53	15	38	504 548
Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises, et de l'Economie sociale et solidaire	41	10	31	304 105
Ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique	40	10	30	248 173
Ministre déléguée chargée du Tourisme	40	10	30	333 730
Éducation nationale	133	29	104	1 668 175
Ministre d'Etat, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	83	14	69	956 380
Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	50	15	35	711 795
Fonction publique	39	13	26	404 232
Ministre de l'Action publique, de la Fonction publique, et de la Simplification	39	13	26	404 232
Intérieur	280	26	254	1 737 245
Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur	245	15	230	1 485 401
Ministre	35	11	24	251 844
Justice	164	16	148	1 234 881
Garde des sceaux, ministre de la Justice	164	16	148	1 234 881
Outre-mer	70	15	55	625 270
Ministre d'Etat, ministre des Outre-mer	70	15	55	625 270
Services du Premier Ministre	609	108	501	7 350 000
Premier Ministre	494	75	419	6 300 000
Ministre délégué, chargé des relations avec le Parlement	41	14	27	350 000
Ministre déléguée, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations	37	10	27	350 000
Ministre déléguée, Porte-parole du Gouvernement	37	9	28	350 000
Travail, Solidarité, santé et familles	194	55	139	2 224 220
Ministre du Travail, de la Santé, des solidarités et des familles	53	15	38	722 760
Ministre, chargée du Travail et de l'Emploi	52	16	36	496 620
Ministre, chargée de la Santé et de l'Accès aux Soins	51	14	37	623 520
Ministre déléguée chargée de l'autonomie et du Handicap	38	10	28	381 320
Sports	50	15	35	517 420
Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative	50	15	35	517 420
Total général	2 741	521	2 220	27 361 062